

Dettes d'école privé, l'enfant doit payer la dette des parents?

Par vm83, le 10/06/2009 à 14:43

Bonjour,

J'étais dans une école privé de 1993 à 2002, j'avais 6 ans quand j'ai commencé mes études dans cette école et puis suite à des problèmes financier mon père n'a pas pu régler un montant assez important, alors j'ai quitté l'école, aujourd'hui je voulais prendre mon certificat de scolarité mais on m'a dis que tant que le montant n'est pas payé je ne pourrais pas le recevoir.

J'aimerais savoir si je peux être poursuivi et obligé a payer ce montant,il me paraît que ce soit peu probable puisque à l'époque j'étais mineur et je n'avais pas signé de contract avec l'école donc je pense que le seul responsable est mon père car c'est lui qui s'occupait de mes études. J'aimerais quand même être sûr, merci de bien vouloir me répondre,

mes salutations distinguées.